

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE  
PORTANT SUR L'ANNEE 2015**

**RAPPORT D'ACTIVITE  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'ARIEGE**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Ariège est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

Dépôts de dossiers et redépôts

Après une légère baisse de 2.1 % en 2014, le flux de dépôt de dossiers déposés en 2015 a fléchi plus sensiblement de 8.4 % (460 dossiers contre 502). Cette baisse observée dès le début de l'année s'est accélérée au second semestre.

La part des redépôts baisse de près de 6 points la commission ayant la volonté de privilégier des mesures pérennes. Pour autant, cette part demeure importante avec près de 39 % des dossiers déposés : Une des explications qui peut en être donnée est liée au nombre de propriétaires (ou accédants) qui reste supérieur à la moyenne régionale.

Recevabilité et orientation

460 dossiers ont été examinés en recevabilité, soit une réduction annuelle de 8.9 %. La Commission a rejeté 31 dossiers pour irrecevabilité, contre 21 en 2014

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel qui concernent les dossiers pour lesquels aucune perspective d'amélioration de la situation financière des débiteurs ne pouvait être anticipée par la Commission se sont repliés de 216 à 193. Pour autant, la proportion de ces orientations demeure importante à 38.6 %, bien supérieure à ce qui est observé en région (34.4 %) ou au national (31.6 %). A noter à cet égard que 53.9 % des dossiers reçus en Ariège ont une capacité de remboursement négative.

Près de 50 % des dossiers ont bénéficié d'une procédure classique (solvabilité totale ou partielle). Sur ces dossiers, 17 % ont fait l'objet d'un projet de plan et 33 % de mesures imposées ou recommandées immédiates.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

La part des plans conventionnels est plus importante dans le département (16.54 %) que sur la région (13.9 %) et au plan national (11.38 %). Ce chiffre trouve sa source dans le nombre important de dossiers déposés comportant des biens immobiliers (19.67 %) qui nécessitent obligatoirement une phase amiable de réaménagement afin d'aboutir à un plan conventionnel.

Le fort taux d'orientation en PRP a un impact direct sur la part des Mesures Imposées ou Recommandées Immédiates de notre commission (taux de MIRI à 19.04 % soit respectivement 5.8 %

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

et 9.67 % de moins qu'aux plans régional et national). En effet, les suspensions d'exigibilité ne sont réellement mises en œuvre que dans le cas où la commission détient des éléments factuels qui permettent d'envisager dans un avenir relativement court, une réelle amélioration de la situation du débiteur qui lui permettrait d'honorer ses engagements ; dans le cas contraire, celui-ci est en droit de bénéficier d'une « seconde chance » comme l'esprit de la loi nous y invite.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Près de 74 % des dossiers bénéficient de solutions pérennes (stabilité sur un an). Les suspensions d'exigibilité de créances ne sont utilisées que dans le but de faciliter une transaction immobilière ou, plus rarement, lorsque la situation du débiteur laisse augurer d'une réelle perspective d'amélioration de sa situation.

**Relations de la commission et de son secrétariat  
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Une réunion prévue en décembre a été reportée 27/01/2016
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Le secrétariat a régulièrement répondu aux sollicitations de la CCAPEX et contribué aux travaux préparatoires.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	5 sessions d'information pour 54 travailleurs sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Néant
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Réunion dans le cadre du Centre Départemental d'Accès aux Droits (CDAD).
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Néant
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Néant

**Relations avec les Tribunaux :**

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

La réunion initialement prévue en fin d'année a été reportée. Au-demeurant, les contacts sont permanents et toujours constructifs pour le traitement des dossiers au quotidien.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Le secrétariat de la commission dispose d'un contact auprès de la CCAPEX afin de mettre en place une coopération entre les deux services lorsque cela s'avère utile pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés. Chaque mois, le secrétariat adresse un fichier des dossiers recevables comportant une dette de loyer. Une concertation en cours entre le ministère de l'Intérieur et la Banque de France devrait permettre la mise en œuvre prochaine d'un nouvel outil d'échange d'information entre nos services

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

5 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 54 travailleurs sociaux.

## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Coordination délicate entre la procédure collective et la procédure de surendettement ;
  - Les dettes RSI qui sont traitées comme des dettes professionnelles alors que certains magistrats les considèrent comme des dettes à caractère social.
- Autres types de dettes
  - Les dettes de la Caisse d'Allocation Familiale dont la nature dépend essentiellement de la façon dont le débiteur créancier d'aliment est subrogé par la CAF ; il est souvent nécessaire de demander des précisions afin de pouvoir traiter correctement ce type de dettes.
- Coordination difficile entre les dispositifs logement et la procédure de surendettement ;

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Accompagnement et suivi budgétaire des personnes surendettées (recommandation faite au juge ; suivi social...) sollicité de façon régulière par la Commission ; cependant, nous sommes dans l'incapacité de savoir si le suivi demandé est réellement mis en place par le débiteur, sauf, éventuellement, dans le cas où celui-ci nous sollicite pour un redépôt.

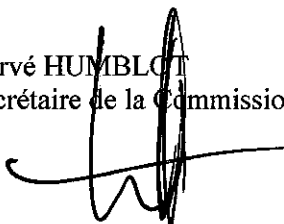
### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Le délai d'actualisation des créances est régulièrement dépassé par certains créanciers ; il arrive également qu'une créance bancaire fasse l'objet d'une réactualisation entre la recevabilité et le projet de plan, contrairement aux dispositions légales.

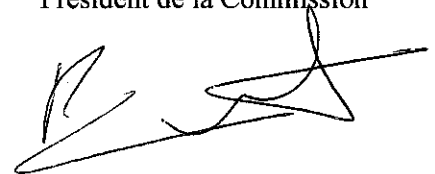
De nombreux retards pour l'actualisation des créances dématérialisées ont été constatés tout au long de l'année ; cela génère des délais de traitement sensiblement plus importants

Date : 18 février 2016

Hervé HUMBLLOT  
Secrétaire de la Commission



Marie-Christine CARRIE  
Président de la Commission



**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2015<sup>3</sup>**

	Année 2015	Année 2014	Variation 2015 / 2014 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	460	502	-8,4%
Dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	92	-	-
Dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	38,67%	44,74%	-
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	7,86%	4,71%	-
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)</b>	460	505	-8,9%
<b>Dossiers recevables (y compris dossiers Jugés recevables)</b>	432	484	-10,7%
- Dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	85	-	-
- Dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	53,94%	-	-
<b>Dossiers irrecevables (A)</b>	31	21	47,6%
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nb)</b>	438	498	-12,0%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	193	216	-10,6%
- vers une procédure de réaménagement de dettes	245	282	-13,1%
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)</b>	199	207	-3,9%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	185	197	-6,1%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	14	10	40,0%
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)</b>	256	283	-9,5%
- Plans conventionnels conclus	86	93	-7,5%
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement (2014 est sur 9 mois d'avril à décembre)	33	43	-
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	11	14	-
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	170	190	-10,5%
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	99	96	3,1%
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité	66	77	-14,3%
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)</b>	29	19	52,6%
<b>Autres sorties (E)</b>	5	2	150,0%
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)</b>	520	532	-2,3%
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)</b>	2	0	-
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nb)</b>	293	231	26,8%

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole

### Structure de décision de la commission

	<b>Données commission</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	8,65%	10,89%	11,49%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	38,65%	34,45%	31,60%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	16,54%	13,90%	11,38%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	13,65%	11,97%	12,53%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	19,04%	24,84%	28,71%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3,46%	3,95%	4,29%
Taux de solutions pérennes	73,85%	76,95%	76,85%

**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

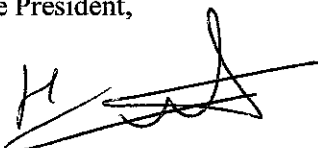
Année 2015 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	14 157,97	399	1848	79,43%	35 483,64	92,36%	4,63
Dont Dettes financières immobilières	6 846,55	81	150	38,41%	84 525,36	18,75%	1,85
Dont Dettes financières consommation	6 971,39	352	1399	39,11%	19 805,09	81,48%	3,97
Dont Autres dettes financières	340,03	237	299	1,91%	1 434,71	54,86%	1,26
<b>Dettes de charges courantes</b>	1 569,47	343	1473	8,81%	4 575,70	79,40%	4,29
<b>Autres dettes</b>	2 096,19	252	587	11,76%	8 318,23	58,33%	2,33
<b>Endettement global</b>	17 823,63	432	3908	100,00%	41 258,41	100,00%	9,05

Année 2015 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
<b>Dettes financières</b>	270 395,68	7315	34814	77,08%	36 964,55	89,10%	4,76
Dont Dettes financières immobilières	128 648,34	1235	2661	36,67%	104 168,70	15,04%	2,15
Dont Dettes financières consommation	135 383,41	6671	26449	38,59%	20 294,32	81,25%	3,96
Dont Autres dettes financières	6 363,93	4404	5704	1,81%	1 445,03	53,64%	1,30
<b>Dettes de charges courantes</b>	36 521,72	6760	28528	10,41%	5 402,62	82,34%	4,22
<b>Autres dettes</b>	43 888,60	4938	11771	12,51%	8 887,93	60,15%	2,38
<b>Endettement global</b>	350 806,01	8210	75113	100,00%	42 729,11	100,00%	9,15

Le Président,



Mme Marie-Christine CARRIE  
Directeur départemental  
De la Cohésion Sociale et de la  
Protection des Populations

Le Secrétaire,



M. Hervé HUMBLLOT  
Directeur Départemental de la  
Banque de France

